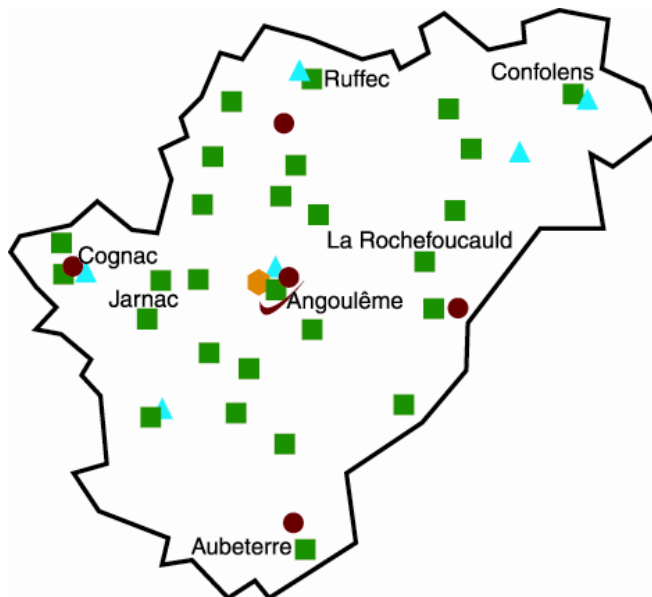


# LE POIDS DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN **CHARENTE**

Données 2003



## LES CHIFFRES CLES DE LA CHARENTE

- ⇒ 2910 personnes en insertion soit 620 postes en équivalent temps plein
- ⇒ 222 salariés permanents pour accueillir, accompagner, encadrer les personnes en insertion soit 159 postes en équivalent temps plein
- ⇒ 6 360 760 M€ de financement public dont 4 304 256 M€ pour les chantiers d'insertion
- ⇒ 9 630 466 M€ de chiffre d'affaires économique (hors chantiers d'insertion)
- ⇒ 8 132 998 M€ de masse salariale + 3 996 890 M€ de masse salariale dans les CI
- ⇒ 992 320 heures travaillées par les salariés en insertion dont 429 035 heures travaillées dans les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- ⇒ Les postes conventionnés :
  - 10,2 postes d'accompagnement socioprofessionnel dans les ETTI
  - 83 postes d'insertion conventionnés dans les entreprises d'insertion (EI)
  - 379 postes conventionnés en CES et CEC dans les chantiers d'insertion (CI)

**Avertissement :** les données totales sont extrapolées à l'ensemble des SIAE de Charente. Le taux de réponse donne une indication sur le pourcentage de SIAE ayant répondu aux enquêtes IRIS. Plus le taux de réponse est élevé, plus l'extrapolation est fiable.

## I. CARACTERISTIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS

Taux de réponse : 98%

Tableau 1

	AI	ETTI	EI	CI	RQ
<b>Total des personnes en insertion</b>	1394	799	142	531	44
<b>Total des postes d'insertion en ETP</b>	144,01	94,78	94,18	258,75	28,5
<b>Moyenne personnes en insertion par SIAE</b>	106	160	14	21	/
<b>Moyenne ETP insertion par SIAE</b>	10	19	9,4	10,3	/
<b>Taux d'occupation des postes</b> (personnes en insertion/ETP insertion)	10,3%	11,9%	66,2%	48,7%	64,7%

⇒ La Charente dispose de 620 postes d'insertion en équivalent temps plein dans les SIAE. En 2003, Les SIAE ont fait travaillé 2910 personnes.

⇒ Une AI ou une ETTI fait travailler en moyenne 100 à 160 personnes en insertion. Les personnes en insertion occupent 10 à 12% d'un poste en équivalent temps plein. La proportion de femmes est de 54% dans les AI et 41% dans les ETTI. Cette proportionnalité hommes/femmes est propre à la Charente. Dans les autres départements de Poitou-charentes, la proportion de femmes se situe entre 57% et 64% dans les AI et entre 17 et 35% dans les ETTI.<sup>1</sup>

⇒ Une EI ou un CI fait travailler en moyenne 14 à 21 personnes en insertion. Dans les EI, les personnes en insertion occupent 66% d'un poste en équivalent temps plein contre 49% dans un chantier d'insertion.

### 1.1. Tranche d'âge

Taux de réponse : 70%

Tableau 2

	AI	ETTI	EI	CI
<b>Moins de 26 ans</b>	20,7%	<b>39,1%</b>	12,4%	16,6%
<b>De 26 à 50 ans</b>	66,3%	56,7%	<b>81,4%</b>	69,6%
<b>Plus de 50 ans</b>	<b>13,0%</b>	4,2%	6,2%	<b>13,8%</b>

⇒ Globalement, le public accueilli est plus âgé dans les associations intermédiaires et les chantiers d'insertion alors que les ETTI accueillent 39,1% de personnes de moins de 26 ans. Les personnes en insertion de plus de 50 ans connaissent des situations personnelles et au regard de l'emploi plus difficiles que les autres tranches d'âges. Elles sont plus souvent

<sup>1</sup> DRTEFP / L'insertion par l'activité économique en Poitou-Charentes en 2003 – décembre 2003

bénéficiaires d'un minima social et sans qualification ; la proportion de personnes handicapées est plus importante dans cette tranche d'âge ainsi que la proportion de demandeurs d'emploi de très longue durée. C'est pourquoi, ces personnes se retrouvent dans les associations intermédiaires (principalement les femmes) et dans les chantiers d'insertion (principalement les hommes), structures qui accueillent traditionnellement les personnes les plus éloignées de l'emploi.<sup>2</sup>

⇒ Les jeunes sans qualification ou ayant un premier niveau de qualification se retrouvent davantage dans les ETTI pour découvrir le monde de l'entreprise et acquérir une première expérience dans différents secteurs d'activité qui leur permettra de se positionner sur le marché de l'emploi.

## 1.2. Situation personnelle des personnes en insertion

Taux de réponse : 71%

Tableau 3

	AI*	ETTI*	EI***	CI***
Personne relevant de la protection judiciaire de la jeunesse et/ou ayant achevé une période d'incarcération	/	/	1%	2%
Bénéficiaire d'un minima social et aide sociale	/	/	80%	69%
Handicapés	/	/	6%	13%
Etrangers	/	/	2%	5%
Jeunes en grande difficulté	/	/	1%	6%

\* Données insuffisantes

\*\*\* Total inférieur à 100%. Les situations personnelles des personnes en insertion ne sont pas toutes connues

⇒ Les chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion accueillent une proportion importante de bénéficiaires d'un minima social ou de l'aide sociale et de personnes handicapées (13% dans les chantiers d'insertion). Cette donnée est à rapprocher de la proportion plus importante de personnes de plus de 50 ans. Dans les chantiers d'insertion, les plus de 50 ans sont des hommes cumulant les difficultés et en situation de reconversion. Ces personnes semblent être en recherche de conditions de travail moins pénibles que celles qu'elles ont connu sur leurs postes de travail antérieurs.

⇒ D'après les réponses des ETTI, il semble qu'elles accueillent une proportion de jeunes en grande difficulté plus importante que dans les autres SIAE.

Les données concernant la situation personnelle dans les AI et les ETTI sont partielles et peu représentatives. Ces structures reçoivent beaucoup de personnes et n'ont probablement pas une connaissance de leur situation personnelle aussi approfondie que dans les entreprises d'insertion ou les chantiers d'insertion.

## 1.3. Situation au regard de l'emploi

Taux de réponse : 63%

Tableau 4

	AI*	ETTI*	EI	CI
Non inscrits à l'ANPE	20,1%	15,7%	5,4%	9,1%
Inscrit à l'ANPE	67,4%	72,6%	86,8%	74,4%
dont Moins d'1an	20,1%	25,6%	16,3%	20,8%
dont de 1 à moins de 2 ans	14,9%	22,1%	52,7%	23,1%
dont de 2 à moins de 3 ans	9,8%	14,2%	10,9%	13,0%
dont plus de 3 ans	18,5%	10,7%	7,0%	17,5%
Inactifs	2,2%	0,4%	0,0%	2,7%

\* Données DRTEFP

⇒ Les demandeurs d'emploi de plus de trois ans sont plus nombreux dans les AI et les CI alors que les ETTI ont une proportion plus importante de salariés en insertion inscrit depuis moins d'un an à l'ANPE.

<sup>2</sup> Enquête IRIS : les salariés âgés de 50 ans et plus dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique de Poitou-Charentes – décembre 2003

## 1.4. Niveau de qualification

Taux de réponse : 36%

Tableau 5

	AI*	ETTI*	EI	CI
Ouvriers/employés non qualifié	/	/	100%	84%
Ouvriers/employés qualifiés	/	/	0%	10%
Professions intermédiaires	/	/	0%	1%
Cadres	/	/	0%	0%

\* données insuffisantes

⇒ Globalement, les niveaux de qualification sont bas. Les personnes en insertion sont très majoritairement des ouvriers non qualifiés.

## 1.5. Niveau de formation

Taux de réponse : 44%

Tableau 6

	AI*	ETTI*	EI	CI
Niveau I	/	/	0%	0%
Niveau II	/	/	0%	0%
Niveau III	/	/	1%	1%
Niveau IV	/	/	3%	10%
Niveau V	/	/	9%	25%
Niveau VI	/	/	16%	14%
Sans formation	/	/	57%	46%

\* données insuffisantes

⇒ Un salarié sur deux est sans formation. Cependant, dans les ETTI, la proportion de niveau V est plus importante. Sur les deux ETTI ayant répondu à cette question, la proportion de personnes de niveau V est de 74%.

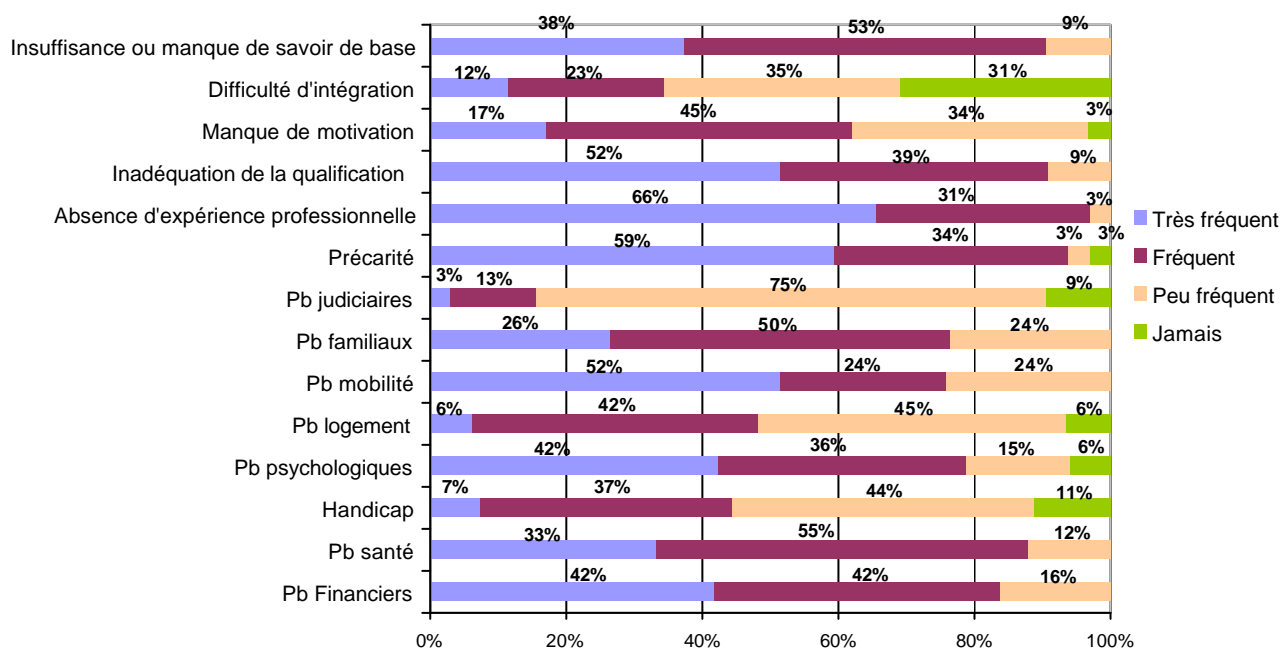
Comme pour la situation personnelle et au regard de l'emploi, les AI et ETTI ont plus de difficulté à répondre à ces questions que les CI et EI compte tenu de l'effectif suivi par ces structures.

## 1.6. Les freins à l'emploi

Le graphique ci-dessous présente la perception des SIAE sur les problématiques les plus fréquemment rencontrées chez les salariés en insertion.

Taux de réponse : 63,5%

Graphique 1



⇒ Les freins à l'emploi les plus souvent rencontrés sont l'absence d'expérience professionnelle, la précarité, la mobilité, l'inadéquation de la qualification au marché de l'emploi. Viennent ensuite les problèmes de santé et d'illettrisme.

## 1.7. Les personnes orientées par l'ANPE vers les SIAE

Taux de réponse : 34%

Tableau 7

	AI	ETTI	EI	CI
Nbre pers orientées vers SIAE par l'ANPE	22%	17%	67%	58%

⇒ Les personnes sont plus souvent orientées par l'ANPE vers les EI et les CI : respectivement 67% et 58%. Cela peut s'expliquer par la procédure d'agrément rendue obligatoire sur les postes conventionnés.

Cependant, même si les personnes en insertion sur les postes conventionnés sont agréées par l'ANPE, toutes ne sont pas orientées par l'ANPE. La prescription ne vient pas forcément de cet organisme mais peut provenir d'autres partenaires référents tels que les missions locales, assistantes sociales, PLIE, collectivités territoriales...

⇒ La proportion des personnes orientées par l'ANPE est moindre dans les AI qui sont dispensées d'agrément pour les personnes mises à disposition auprès des particuliers. Ce qui représente la plus grande partie de leur activité.

⇒ Les ETTI peuvent également faire travailler des personnes non agréées par l'ANPE. Dans ce cas, les heures travaillées avec ces personnes n'entrent pas en compte dans le calcul de l'aide au poste d'accompagnement. Cette proportion de personnes non agréées semble très variable d'une ETTI à l'autre. Cela peut représenter la moitié des heures travaillées.

## 1.8. Les sorties à l'issue du parcours

Source DRTEFP données Charente

Tableau 8

	AI	ETTI	EI	CI*
<b>Situation des salariés ayant quitté la structure et ayant trouvé un emploi salarié</b>				
<b>Dont</b>	<b>36,4%</b>	<b>57,5%</b>	<b>34,2%</b>	<b>26,1%</b>
En CDI	8,3%	14,4%	11,4%	8,7%
En CDD	19,3%	40,7%	16,9%	15,7%
Contrat aidé marchand	2,3%	0,3%	1,0%	0,0%
Contrat aidé non marchand	6,4%	2,1%	5,0%	1,7%
<i>En CDI ou CDD dans une entreprise utilisatrice</i>	<i>5,8%</i>	<i>21,8%</i>	**	**
<b>Installés à leur compte</b>	0,2%	0,0%	1,9%	0,0%
<b>Entrés en formation</b>	5,5%	5,2%	9,3%	7,8%
<b>Chômeurs</b>	9,8%	13,6%	23,5%	18,3%
<b>Inactifs</b>	4,5%	1,8%	4,3%	
<b>Autres situations</b>	27,3%	12,6%	15,2%	44,3%***
<b>Sans nouvelles</b>	16,5%	9,2%	11,6%	

(\*) Enquête IRIS, données Charente

(\*\*) Sans objet

(\*\*\*) Données globales « inactifs », « autres situations », « sans nouvelles »

⇒ Les freins à l'emploi étant moindre dans les ETTI, 57,5% des personnes en insertion retrouvent un emploi à l'issue du parcours dont 21,8% dans une entreprise utilisatrice. Ce pourcentage est supérieur de 6 points à la moyenne régionale (51,3%).

⇒ La proportion de salariés des AI ayant trouvé un emploi à l'issue du parcours est inférieure à la moyenne régionale (36,4% contre 49,7% pour l'ensemble des AI de Poitou-Charentes).

⇒ La formation constitue également une issue favorable au parcours d'insertion. Cette proportion est plus importante dans les EI et CI où l'expérience professionnelle sur un ou plusieurs postes de travail peut susciter des besoins en formation à l'issue du parcours.

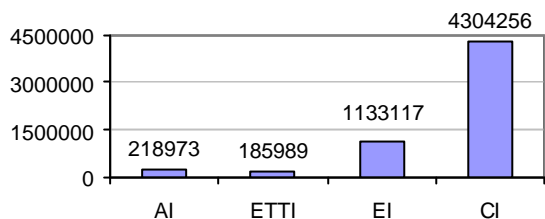
⇒ La proportion de personnes en insertion sur des contrats aidés non marchands est faible dans les chantiers d'insertion par rapport aux résultats de l'enquête IRIS portant sur l'année 2001 (7% de sorties vers les emplois aidés du secteur marchand et non marchand<sup>3</sup>). Cela peut s'expliquer par la forte diminution du nombre de conventions CES, CEC signées en 2003 en France (- 13% de conventions signées, - 18% d'effectif en fin d'année)<sup>4</sup>.

## II. DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DES SIAE DE CHARENTE

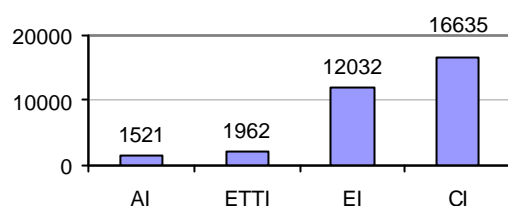
### 2.1. Les financements publics<sup>5</sup>

Données IRIS, DDTEFP 16

Taux de réponse : 100 %  
Graphique 2  
**Répartition des financements publics par type de SIAE**  
(en euros)



Graphique 3  
**Répartition des financements publics par type de SIAE pour un ETP**  
(en euros)



⇒ Les financements publics représentent en Charente un montant total de 6 360 760 €. Les SIAE accèdent de manière inégale aux financements publics. Les associations intermédiaires sont traditionnellement les SIAE qui perçoivent le moins de financements publics ; elles se partagent 5% du montant total des financements tandis que les chantiers d'insertion perçoivent 2/3 de ce montant, principalement au titre des CES et CEC.

Ces disparités peuvent s'expliquer de différentes façons :

- Disparité liée à la proportion plus importante de certains types de SIAE : en Charente, les chantiers d'insertion représentent 46% des SIAE, les AI représentent 21%, les EI, 21%, les ETTI, 9%. La répartition des financements publics principalement en direction des chantiers d'insertion est donc prévisible.

- Disparité liée à l'autonomie financière de la SIAE et son positionnement sur le secteur concurrentiel : les chantiers d'insertion sont positionnés sur des activités peu solvables et nécessitent une intervention plus soutenue des financeurs publics. Les AI et les ETTI, positionnées sur le secteur concurrentiel (c'est-à-dire répondant aux mêmes conditions du marché qu'une entreprise classique) ont une autonomie financière plus importante.

- Disparité liée au nombre moyen de financeurs par SIAE : les associations intermédiaires sont les SIAE qui sollicitent le moins les financeurs. Les AI ont en moyenne 2 à 3 financeurs publics alors que les chantiers d'insertion ont en moyenne 4 à 5 financeurs publics différents.

⇒ Dans le graphique de droite ci-dessus, nous avons pris comme unité de mesure, l'équivalent temps plein (ETP). Nous pouvons ainsi comparer le financement de l'action socioformatrice (tous financeurs publics confondus) par type de SIAE.

On remarque ainsi que les AI et les ETTI reçoivent en moyenne entre 1 500 et 2 000 € par poste en équivalent temps plein. Dans ce type de structure, les financements publics ne représentent que 5 à 7 % de leur budget total. Elles tirent l'essentiel de leurs ressources de la vente de leurs prestations de services ce qui explique la faible part du financement de l'action socioformatrice.

⇒ Les EI reçoivent 12 032 € par équivalent temps plein en contre partie de la prestation socioformatrice rendue à la collectivité. Dans les EI, la part des financements publics est plus

<sup>3</sup> Enquête IRIS : les chantiers d'insertion en 2001 en Poitou-Charentes

<sup>4</sup> DARES / Premières informations, n°46.2, novembre 2004

<sup>5</sup> Voir également enquête IRIS : les financements de l'action socioformatrice des SIAE en 2002

élevée : en moyenne 28 % du budget total d'une entreprise d'insertion. Leurs ressources proviennent donc principalement de la commercialisation de biens et services.

⇒ L'action des chantiers d'insertion nécessite une intervention plus importante des financeurs publics, d'autant plus que l'accompagnement social et formatif y est renforcé. Ainsi, les chantiers d'insertion reçoivent 16 635 € par ETP.

### Répartition des financements publics par financeur

Taux de réponse : 100%

Tableau 9

	EPCI	PLIE	Conseil général	ANPE	DDTEFP*	DDASS	Conseil régional	Europe
<b>AI</b>	0	0	<b>46%</b>	0	39%	14%	0	0
<b>ETTI</b>	0	0	0	0	<b>100%</b>	0	0	0
<b>EI</b>	2%	4%	15%	0	<b>70%</b>	0	7%	0
<b>CI</b>	11%	1%	25%	0	<b>51%</b>	0	6%	4%

\* comprend les financements de l'IAE, le fonds départemental de l'insertion et les aides aux postes CES et CEC

⇒ Cinq AI sur douze ont été financées par le Conseil Général pour un montant total de 101 179 €; cela représente 46% du montant total des financements versés aux AI. Elles reçoivent également des financements de la DDASS au titre de l'appui social individualisé.

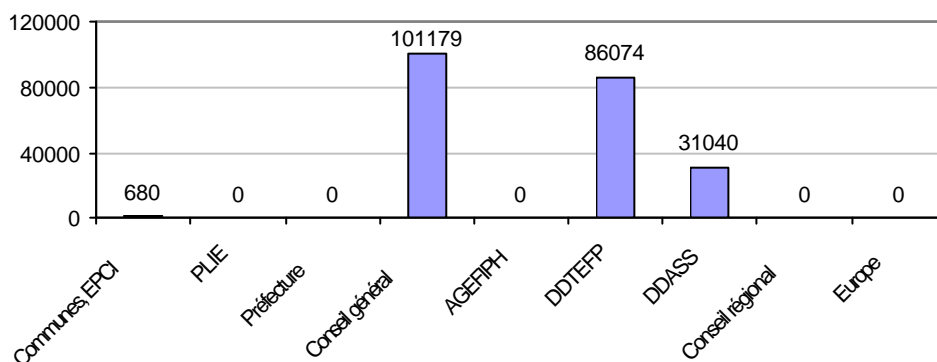
⇒ Les ETTI sont entièrement financées par la DDTEFP au titre des postes d'accompagnement.

⇒ Les chantiers d'insertion sont pour l'essentiel financés par l'Etat (51%) au titre des contrats aidés, du conseil général (25%) et des collectivités locales (11%).

### Répartition des financements publics dans les AI

(En euros)

Graphique 4

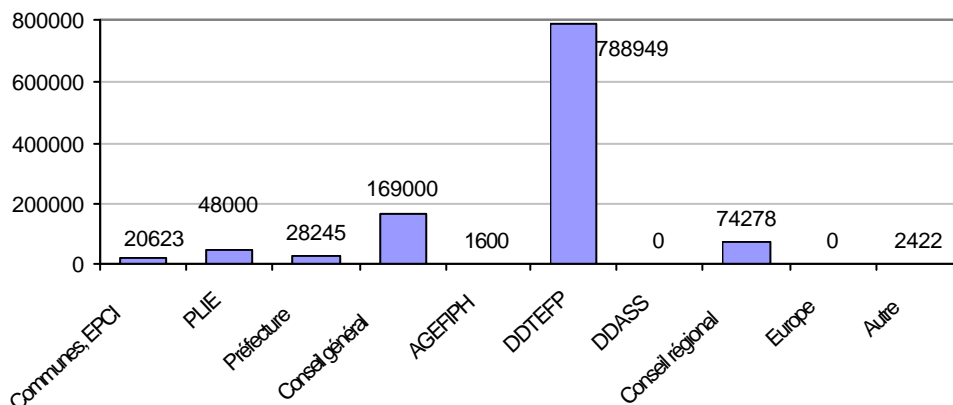


⇒ En moyenne, une AI reçoit 18 000 € de financements publics pour 10 postes en insertion en équivalent temps plein et une ETTI, 37 000 € pour 19 postes en insertion en équivalent temps plein.

### Répartition des financements publics dans les EI

(En euros)

Graphique 5

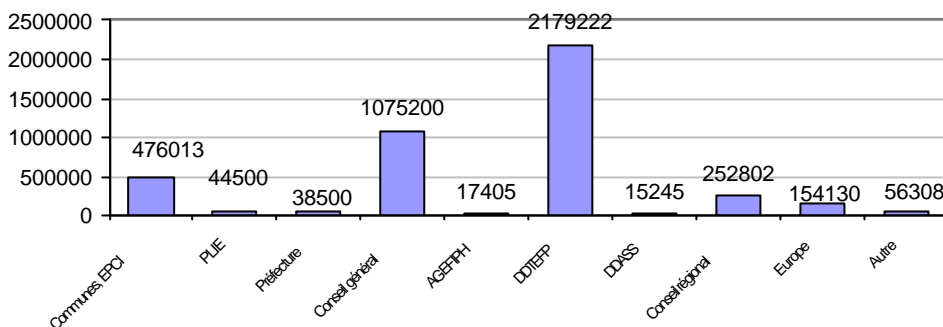


⇒ En moyenne, une entreprise d'insertion reçoit 113 000 € de financements publics pour 9,4 postes d'insertion en équivalent temps plein.

## Répartition des financements publics dans les CI

(En euros)

Graphique 6



⇒ En moyenne, un chantier d'insertion reçoit 172 000 € de financements publics pour 10,3 postes d'insertion en équivalent temps plein.

### 2.2. Chiffre d'affaires des SIAE du secteur concurrentiel

Taux de réponse : 59%

Tableau 10 (montants en euros)

	Total chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires moyen	Total Produits d'exploitation	Chiffre d'affaires/produits d'exploitation	Financements publics/produits d'exploitation	Productivité (Chiffre d'affaires/Total ETP)
<b>AI</b>	3 191 508	207 717,3	3 483 892	91,6%	6,3%	22 162
<b>ETTI*</b>	3 368 903	673 780,6	3 556 312	95%	5%	35 544
<b>EI</b>	2 360 124	236 012,4	3 992 705	59%	28%	25 060

\* Le chiffre d'affaires des ETTI tient compte à minima du chiffre d'affaires généré par les mises à disposition des personnes agréées. Pour deux ETTI sur cinq, nous disposons du montant total du chiffre d'affaires généré par les mises à disposition des personnes agréées et non agréées.

⇒ Les SIAE de Charente positionnées sur le secteur concurrentiel génèrent un chiffre d'affaires de 9 630 466 €

⇒ Les produits d'exploitation sont essentiellement composés du chiffre d'affaires et des subventions d'exploitation (financements publics et privés). Le ratio « chiffre d'affaires/produits d'exploitation » montre que les AI et ETTI s'autofinancent grâce à la vente de leurs prestations. Les financements publics ne représentent que 5 à 6 % du montant des produits d'exploitation pour ces structures.

⇒ Dans les EI, la commercialisation des biens et services couvre 59 % des produits d'exploitation. Une intervention des financeurs publics plus importante est donc nécessaire.

⇒ Dans les entreprises d'insertion, les financements publics compensent la moindre productivité des personnes en insertion comme le montre le ratio « chiffre d'affaires/Total ETP insertion » avec une productivité de 25 060 € par ETP.

Ce ratio rend compte également du coût du travail. En effet, le tarif horaire des ETTI est en moyenne de 14 € tandis que les AI vendent l'heure de travail à 12 €. La productivité est donc de 35 544 € par ETP dans les ETTI contre 22 132 € par ETP dans les AI.

### 2.3. Masse salariale

Taux de réponse : 50%

Tableau 11

	Total masse salariale (en euros)
<b>AI*</b>	2 872 357
<b>ETTI*</b>	3 032 013
<b>EI</b>	2 228 628
<b>CI</b>	3 996 890

\* Estimation

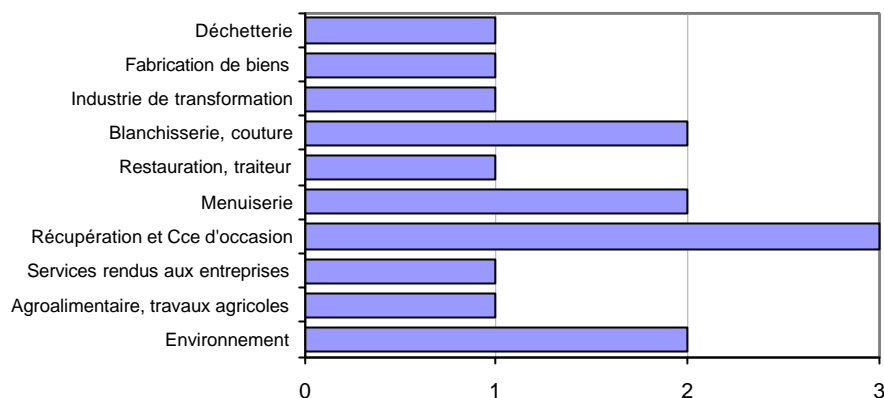
⇒ Les données étant trop partielles sur les AI et les ETTI, nous pouvons faire seulement une estimation de la masse salariale totale. Celle-ci s'élève à 12 129 188 € pour l'ensemble des SIAE. Dans les SIAE positionnées sur le secteur concurrentiel, la masse salariale couvre 90 à 95% du chiffre d'affaires. Certaines SIAE dépassent les 100% et compensent par un apport plus important de financements publics.

### III. INDICATEURS D'ACTIVITE

#### 3.1. Secteurs d'activité économique supports des EI et CI

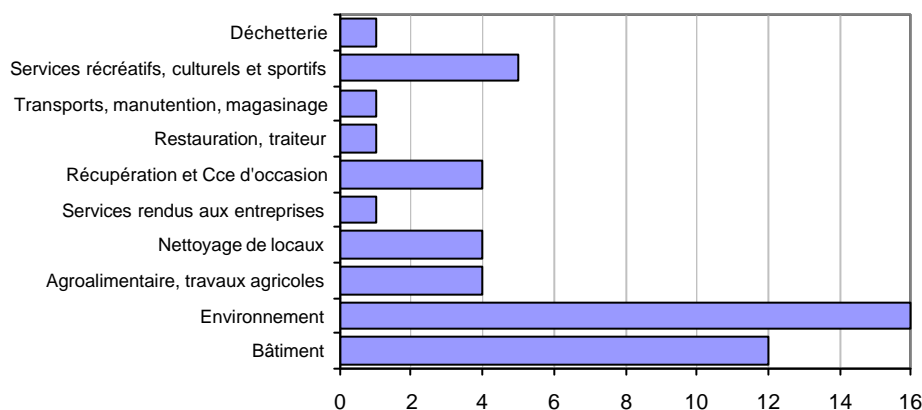
##### Répartition des 10 entreprises d'insertion de Charente par secteurs d'activité

(Une EI peut être positionnée sur plusieurs activités économiques)



##### Répartition des 26 chantiers d'insertion de Charente par secteurs d'activité

(Un CI peut être positionné sur plusieurs activités économiques)



#### 3.2. Indicateurs d'activité des AI, ETTI

Taux de réponse : 88%

Tableau 12

	AI	ETTI*
Emplois chez les particuliers	31%	/
Emplois du bâtiment	4%	18%
Êmplois d'entretien ou de nettoyage	22%	4%
Emplois de manutention, magasinage	4%	27%
Autres emplois de services	9%	10%
Emplois de l'animation socioculturelle et sportive	3%	1%
Emplois de protection de la nature	0%	0%
Emplois de conducteurs de véhicules	0%	3%
Emplois agricoles et forestiers	1%	2%
Ouvriers qualifiés et non qualifiés	9%	32%
Emplois administratifs	2%	1%
<b>Total des heures travaillées</b>	<b>256 560</b>	<b>172 475</b>
<b>En ETP</b>	<b>160,35</b>	<b>107,8</b>
Contrats de mise à disposition au cours de l'année <sup>6</sup>	10 093	4 482
Heures travaillées par personne	184,0	189,8
Heures travaillées par mission	25,42	38,48

\*Heures travaillées avec personnes agréées

<sup>6</sup> DRTEFP / L'insertion par l'activité économique en Poitou-Charentes en 2003 – Décembre 2003

⇒ Les AI de Charente réalisent 31% de leur mise à disposition chez les particuliers ce qui est inférieur à la moyenne régionale (46%). Viennent ensuite, les emplois d'entretien ou de nettoyage dans les associations, les collectivités et les entreprises du secteur marchand.

⇒ Les ETTI réalisent des mises à disposition sur des emplois d'ouvriers qualifiés et non qualifiés dans l'industrie (32% des heures travaillées), des emplois de manutention (27%) et des emplois du bâtiment (18%).

⇒ Dans les AI, les missions sont plus courtes que dans les ETTI (respectivement 25 heures et 38 heures).

⇒ En moyenne, les personnes en insertion ont travaillé entre 184 et 190 heures dans l'année dans les AI et les ETTI.

#### IV. L'ACTIVITE SOCIOPROFESSIONNELLE ET FORMATIVE DES SIAE

##### 4.1. Les permanents

Taux de réponse : 90%

Tableau 13

	AI	ETTI	EI	CI
<b>Salariés permanents</b>	40	30	50	93
<b>Postes permanents (ETP)</b>	25,9	23,3	41,1	60,0
<b>Dont postes d'encadrement en ETP (accompagnement social et encadrement technique)</b>	20,7	14,2	21,9	50,4
<b>Moyenne des postes permanents (ETP)</b>	2,16	4,65	4,11	2,40
<b>Ratios :</b>				
- Part des postes d'encadrement sur les postes permanents *	79,9%	61,1%	53,4%	84,1%
- Taux d'encadrement : ETP insertion pour un poste d'encadrement	5,6	6,7	4,3	5,1
- Taux d'encadrement permanent (nombre de salariés en insertion/nombre de salariés permanents *)	35	27	3	6

\* Y compris les ouvriers de production dans les EI

⇒ La Charente compte 222 salariés permanents dans les SIAE, y compris la régie de quartier, soit 159 postes en équivalent temps plein dont 113 postes d'encadrement.

⇒ Les salariés des EI sont plus souvent à temps plein que dans les autres SIAE. Ainsi, un salarié permanent dans une EI occupe 80% d'un ETP tandis qu'un salarié permanent dans une AI occupe 60% d'un ETP.

⇒ Les AI et les CI sont les plus petites structures et comptent en moyenne 2 à 2,5 postes permanents en ETP.

⇒ Les postes d'encadrement représentent 3/5 à 4/5 des postes permanents.

Les entreprises d'insertion ont parfois des ouvriers sur des postes de production qui entrent dans le décompte de l'effectif permanent. Cela fait donc baisser la part des postes d'encadrement sur le total des postes permanents.

⇒ Le taux d'encadrement reste cependant important dans les EI. En effet, un encadrant à temps plein s'occupe de 4,3 postes d'insertion alors que dans les ETTI, un poste d'encadrement est nécessaire pour 6,7 postes d'insertion.

⇒ La répartition des salariés en insertion pour un permanent est par contre plus importante en AI et en ETTI. En moyenne, il y a un permanent pour une trentaine de salariés en insertion alors que ce rapport est de 1 à 3 en EI et 1 à 6 en CI.

## 4.2. Les postes conventionnés

Source IRIS, DRTEFP, DDTEFP 16

Tableau 14

	ETTI	EI	CI
<b>Postes conventionnés</b>	10,2	83	379
<b>Moyenne des postes conventionnés</b>	2,0	6	15
<b>Taux d'occupation des postes conventionnés</b> <i>(personnes en insertion/postes conventionnés)</i>	/	2,2	1,4
<b>Différentiel moyen ETTI des postes d'accompagnement</b> <i>(en ETP)</i>	- 0,45	/	/

⇒ Au total, 472,2 postes sont conventionnés par la DDTEFP avec une moyenne de 2 postes d'accompagnement dans les ETTI, 6 postes d'insertion dans les EI et 15 postes CES, CEC dans les CI.

⇒ Dans les entreprises d'insertion, 2,2 personnes en insertion se partagent un poste d'insertion conventionné. Cela signifie qu'en moyenne un salarié en insertion travaille à mi-temps comme nous l'avons vu dans le tableau 1 ou que deux personnes sont passées sur le poste au cours de l'année (turn-over).

⇒ Dans les chantiers d'insertion, le taux d'occupation des postes conventionnés est de 1,4. Cela signifie que le turn-over sur les postes CES et CEC est faible, un contrat CES étant d'une durée minimale de 3 mois et d'une durée maximale de 12 mois.

⇒ Dans les ETTI, un poste d'accompagnement est attribué pour l'accompagnement de 12 postes en insertion en équivalent temps plein. En moyenne, il y a 0,45 postes d'accompagnement en plus dans les ETTI au regard du nombre d'heures travaillées avec des personnes agréées. Cependant, les ETTI réalisent un volume d'heures avec des personnes non agréées par l'ANPE ; il est probable que certaines personnes non agréées bénéficient également d'actions d'accompagnement.